

TARIF DE BASE *:Non-fédéré : **12,6%**Fédéré : **11%****MINIMUM **::**

Capacité de la salle x 60% x prix d'entrée moyen x tarif de base (12,6% ou 11%) x % part de la SABAM dans l'oeuvre

***Tarif de base :**

1. Le tarif de base théâtre est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le tarif de base est calculé sur les recettes brutes ou le coût du plateau si celui-ci est plus élevé.
3. Coût du plateau = montant qui est mis à la disposition d'une compagnie pour la représentation d'une production. On peut déduire la TVA de cette somme. Les frais de transport et de séjour d'un montant maximal équivalent à 35% du coût du plateau peuvent être déduits s'ils sont mentionnés séparément dans le contrat de représentation. Des cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring sont à ajouter aux recettes brutes des entrées, pour le montant total de leur valeur effective.
4. Recettes brutes = toute somme (entrée, abonnement, achat d'un programme obligatoire, ...) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où la représentation a lieu. On peut déduire de cette somme: TVA, taxes communales et les frais de réservation des tickets.
5. Si le calcul des droits sur la base du coût du plateau ou des recettes est inférieur au minimum forfaitaire, le minimum est alors appliqué. Pour ce qui est des séries, le calcul s'effectue sur le coût du plateau ou les recettes sur la base de la totalité de la série.

****Minimum:**

1. Le minimum est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le minimum est appliqué à toutes les représentations pour lesquelles aucune recette ne peut être déclarée et pour lesquelles aucun coût du plateau n'a été payé. Toutes les formules en vertu desquelles des représentations gratuites sont offertes par exemple à des sponsors, sont sujettes à une perception forfaitaire. Une exception est faite pour les auditions vu qu'il n'y a pas de public payant présent à ces représentations, et dans le cas où l'on n'offre pas de cartes dans le cadre d'un contrat de sponsoring. Les minima ne peuvent en tout cas pas être inférieures aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Capacité	Minimum absolu Non-fédéré	Minimum absolu Fédéré
50	€ 60,00	€ 55,00
100	€ 95,00	€ 85,00
150	€ 130,00	€ 115,00
200	€ 170,00	€ 150,00
250	€ 195,00	€ 175,00
300	€ 225,00	€ 200,00

3. Capacité de la salle : nombre de chaises disponibles.
4. Prix d'entrée = prix d'entrée moyen ((prix d'entrée minimum + prix d'entrée maximum)/2). Seul les tickets comptabilisés à la caisse sont pris en considération. Les tickets à prix réduit ou en prévente n'entrent donc pas en ligne de compte. En cas de représentations gratuites dans une série il convient de prendre comme référence le prix moyen des tickets appliqué dans les autres représentations de la série.

Majorations

1. Le tarif de base est majoré de 30% pour les représentations n'ayant fait l'objet d'aucune demande d'autorisation moins de 4 semaines avant la représentation.
2. Le tarif est majoré de 30% lorsque la communication des recettes n'est pas encore faite 14 jours après la représentation ou la dernière représentation d'une série. En l'absence de recettes, la rémunération minimale est alors calculée sur base d'une occupation de salle complète.
3. Le tarif est majoré de 30% lorsque le paiement des droits n'a pas été effectué dans un délai de 30 jours après réception de la facture.